

Bissy, qui a laissé des mémoires fort intéressants sur la cour et sur le clergé de France.

Voltaire déclare également que plusieurs membres de la famille Secousse, qui était alliée à celle de mademoiselle Desvieux, la femme de Bossuet, lui ont raconté les détails de cette affaire. Nous ajouterons, pour corroborer ces preuves que les archives de la ville de Meaux constatent que l'évêque avait acquis pour une demoiselle Desvieux la terre de Mauléon, dont elle prit le nom; qu'il était de notoriété publique que son éminence faisait pour elle de grands et fréquents sacrifices d'argent; qu'elle la voyait souvent, familièrement et longuement, chez elle, à toutes les heures du jour et de la nuit; que le prélat s'était fort endetté pour cette femme; qu'à sa mort, les héritiers ayant refusé d'acquitter ses dettes, les créanciers avaient formé un recours contre les domaines de la prétendue dame de Mauléon, et avaient constaté juridiquement qu'elle était la femme légitime du prélat; que celle-ci, pour garder son bien, avait menacé les parents de Bossuet de rendre public son contrat de mariage, et que la famille, pour ne pas déshonorer la mémoire de l'évêque de Meaux, s'était décidée à payer. Mais quoique le procès eût été immédiatement suspendu, il n'en demeura pas moins prouvé pour tous ceux qui avaient assisté aux débats de cette singulière affaire, que la dame de Mauléon était bien et dûment la femme légitime de Bossuet, évêque de Meaux!

Sur le moment on s'inquiéta peu de cette querelle de famille, les esprits étant fortement occupés des guerres de la succession et des persécutions dirigées par le grand roi contre les malheureux calvinistes des Cévennes, du Vivarais et du

Gévaudan. Dans ces dernières provinces, il n'était sorte de vexations dont ne se rendissent coupables les agents de police et les officiers du despote; ils en vinrent jusqu'à chasser de leurs chaumières les pauvres gens qui ne pouvaient payer la capitation, et quelques-uns osèrent faire vendre en place publique jusqu'à la paille qui leur servait de lit. Exaspérés par tant d'indignes traitements, les calvinistes résolurent de tirer vengeance de leurs oppresseurs. Dans plusieurs villages des Cévennes, ils se réunirent en bandes nombreuses, entourèrent de nuit les maisons des receveurs, s'emparèrent des officiers du fisc et les pendirent à des arbres avec leurs rôles attachés au cou. Pour ne pas être reconnus, les exécuteurs de cette justice terrible avaient mis des chemises par-dessus leurs vêtements, ce qui leur fit donner le nom de Camisards. La révolte se propagea bientôt dans toute l'étendue de la chaîne des Cévennes; et Louis XIV n'eut d'autre ressource pour écraser l'hérésie, que de procéder à un massacre général des calvinistes. Peut-être même le grand roi n'eût-il pas réussi à dompter ces courageuses populations, s'il n'eût été secondé par les jésuites dans cette œuvre d'extermination.

Aussi, lorsque ceux-ci, les mains dégouttantes du sang des Camisards, se présentèrent devant le roi pour réclamer son intervention dans leurs querelles contre les jansénistes, sa majesté s'empressa-t-elle d'envoyer en cour de Rome un ambassadeur pour solliciter de Clément XI une nouvelle bulle d'excommunication contre les disciples du grand Arnauld. Le pontife se conforma aux désirs de Louis XIV, et fulmina la terrible bulle « Vineam Domini, » dans laquelle sa Sainteté attaquait directement le silence respectueux, sous pré-

texte que ce subterfuge du cas de conscience empêchait de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, ne détruisait nullement l'erreur, et ne satisfaisait en rien à l'obéissance due aux constitutions apostoliques. Ainsi, les jansénistes ne pouvaient ni parler ni garder le silence sans être déclarés coupables d'hérésie, et il ne leur restait d'autre alternative que celle de se soumettre aux jésuites, leurs adversaires implacables.

Louis XIV fit présenter la bulle du pape au parlement pour l'enregistrement; et afin d'éviter toute opposition de la part des jeunes conseillers, il joignit une déclaration où il annonçait sa volonté de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, et de dissiper les restes misérables d'une erreur qui se reproduisait sous mille formes, se glissait dans l'ombre et se fortifiait même par le silence. La bulle fut enregistrée, puis envoyée à tous les évêques du royaume.

Préalablement elle avait été soumise à l'examen d'une assemblée du clergé, présidée par le cardinal de Noailles; et les prélats, tout en l'acceptant, avaient déclaré que les constitutions des papes n'étaient pas toujours infaillibles, même dans la décision des faits de dogmatique. Clément XI réclama vivement contre l'irrévérence de telles paroles, et obtint de Louis XIV que l'archevêque de Paris serait tenu de rétracter ce qui avait été avancé dans la réunion des évêques français, et reconnaîtrait que le chef de l'Église possédait le privilège d'infaillibilité absolue en matière de foi.

Sa Sainteté s'occupa ensuite de remonter ses finances, et ne trouva rien de mieux pour faire affluer l'or des simples dans ses coffres que de publier un jubilé extraordinaire.

Mais comme il y avait six ans à peine que le jubilé séculaire avait eu lieu, il prit pour thème la nécessité où se trouvait l'Église d'implorer la Divinité pour la cessation des guerres. Cette tactique réussit à merveille à Clément XI; de toutes parts accoururent des bandes de pèlerins imbéciles, qui lui donnèrent leur argent en échange de bénédictions, d'indulgences, d'exemptions, d'absolutions et d'autres marchandises de même sorte.

Malgré les prières des dévots, la guerre continuait toujours, et les troupes du prince Eugène, sans respect pour les privilèges de l'Église, envahissaient le duché de Ferrare, et s'emparaient des places fortes qui étaient le plus à leur convenance pour rançonner les peuples des provinces voisines. Le pontife, voyant l'indifférence des puissances célestes pour le secourir, essaya des moyens terrestres pour résister aux armées de l'empereur; il jeta trois mille hommes dans la ville de Ferrare pour la mettre en état de soutenir un siège, en donna le commandement au cardinal Casoni; ensuite il leva un corps de douze mille fantassins pour la défense du patrimoine de l'Église, nomma généralissime de son armée le comte Marsigli, et forma une ligue défensive avec tous les petits princes qui avaient les mêmes intérêts que lui à repousser les armes de la maison d'Autriche. Ces dépenses ayant fait une large brèche à son épargne, il se vit contraint de demander au sacré collège l'autorisation de puiser dans le trésor de Sixte-Quint, qui était déposé dans les caves du château Saint-Ange, et auquel une loi défendait de toucher, à moins que l'existence du saint-siège ne fût en danger.

Ces mesures, quoique sagement combinées, n'eurent aucun

résultat favorable; le prince Eugène promena ses armes victorieuses dans toutes les provinces de l'Italie; Naples même tomba sous la domination de l'archiduc par la trahison du cardinal Grimani, qui en était le vice-roi, « un scélérat du » premier ordre, dit Saint-Simon, qui ne prenait pas même » la peine de cacher ses turpitudes, un prêtre violent et furieux qui était l'ennemi déclaré de Clément XI. » Déjà les états du grand-duc de Toscane, des ducs de Parme et de Plaisance, la république de Gènes et un grand nombre de villes avaient été contraintes de recevoir des garnisons allemandes et de payer d'énormes contributions de guerre.

Dans cette extrémité, le pape se détermina à ouvrir des négociations avec le marquis de Prié, plénipotentiaire de l'empereur. Celui-ci mit pour condition première au retrait des troupes des états de l'Eglise, que Clément ferait une promotion de cardinal au nom de l'archiduc, et qu'il donnerait à ce prince le titre de roi d'Espagne. Sa Sainteté fit quelque difficulté d'adhérer à cette demande, attendu qu'elle comprenait qu'une semblable manifestation lui mettrait à dos le roi de France et compromettrait son autorité temporelle; mais, sur l'annonce que le prince de Darmstadt quittait Naples pour venir à Rome avec son armée, et que la flotte anglo-hollandaise apparaissait dans les eaux de Livourne, le pape déclara qu'il était prêt à faire ce que l'empereur réclamait. Le marquis de Prié, devenu plus exigeant depuis qu'il s'était aperçu de l'effroi du saint-père, se rendit au palais pontifical, et annonça aux cardinaux réunis en consistoire que les états ecclésiastiques allaient être mis à feu et à sang, si sa Sainteté ne souscrivait immédiatement aux conditions suivantes, qui

étaient : 1° qu'elle désarmerait ses places fortes, renverrait toutes ses troupes, et ne retiendrait à son service ni Français ni Espagnols; 2° qu'elle reconnaîtrait l'archiduc comme légitime souverain d'Espagne, sous le nom de Charles III, et qu'elle lui donnerait l'investiture du royaume de Naples, 3° qu'elle accorderait à quinze mille impériaux des quartiers d'hiver dans les diverses places de l'Eglise; 4° qu'elle payerait, pour frais et indemnités de guerre, cent mille écus romains de contribution.

Clément demanda quelques jours de répit, afin de pouvoir implorer la miséricorde de Dieu et le supplier d'attendrir le cœur de l'empereur Joseph pour en obtenir des conditions plus favorables. Il fit faire à cette occasion des processions dans les rues de Rome, et parcourut la ville sainte suivi de tout son clergé; mais le marquis de Prié ne se laissa point toucher par les larmes du saint-père, et ne rabattit rien de ses prétentions. Sa Sainteté, voyant qu'il n'y avait ni paix ni trêve à espérer de son ennemi, résolut enfin de demander merci, céda aux exigences du plénipotentiaire autrichien, et reconnut solennellement l'archiduc pour roi légitime des Espagnes, en présence des ambassadeurs des cours de France et de Madrid. Ceux-ci protestèrent, séance tenante, contre une telle violation de la sainteté des serments; ils déclarèrent nulle cette nouvelle reconnaissance, attendu que ni Clément XI ni les cardinaux ne pouvaient revenir sur une bulle précédente rendue de leur plein gré, dans laquelle ils nommaient Philippe V seul et légitime roi de la péninsule hispanique; puis ils sortirent du Vatican et quittèrent Rome.

Le jour même un traité fut signé entre l'Eglise et l'empire;

les hostilités cessèrent aussitôt dans les pays ecclésiastiques, le blocus de Ferrare fut levé, et les troupes ennemies qui étaient dans le voisinage de Rome retournèrent immédiatement rejoindre l'armée de Naples.

A peine les impériaux avaient-ils quitté les terres de l'Église, que Clément XI, au mépris des engagements qu'il avait contractés avec l'empereur, procédait publiquement à la bénédiction des langes d'un enfant dont était accouchée la femme de Philippe V, et les envoyait à Madrid par un nonce extraordinaire qui avait ordre d'assister au serment que les députés des Espagnes devaient prêter au jeune prince des Asturies en le reconnaissant comme héritier présomptif de la couronne; puis il convoqua les cardinaux en congrégation pour examiner s'il avait été en droit de reconnaître l'archiduc comme héritier du roi Charles II. Ainsi qu'il s'y était attendu, les membres du sacré collège qui penchaient pour la maison d'Autriche se déclarèrent pour l'affirmative; les Italiens, qui étaient en plus grand nombre, protestèrent que cette reconnaissance était nulle d'elle-même, ayant été arrachée par la force des armes. Le souverain pontife prit le prétexte de cette divergence d'opinions, pour ne point se prononcer entre les deux partis et se maintenir dans son système de neutralité, tout en ayant reconnu deux rois d'Espagne.

Dès lors, Clément XI ne parut pas s'inquiéter autrement de cette question politique, et donna tous ses soins aux nouvelles poursuites que les jésuites avaient entamées contre les jansénistes, à l'occasion d'une traduction du Nouveau Testament que le père Quesnel avait publiée, avec des commentaires sur chaque verset, ou « des réflexions morales. » Ce

livre n'était qu'une nouvelle édition d'un ouvrage que l'évêque Vialart avait approuvé en 1671, que les docteurs Hideux et du Pin avaient accepté en 1687, que le cardinal de Noailles, en 1695, avait revêtu de son approbation, et dont il avait dit entre autres choses : « Qu'on y trouvait tout ce que les » Pères avaient écrit de plus beau et de plus touchant sur » l'Évangile; et que les vérités les plus sublimes de la religion y étaient traitées avec cette force et cette douceur de » l'Esprit saint qui les font goûter aux cœurs les plus durs. » Néanmoins, à sa réapparition il fut déferé par les jésuites à la censure de Rome; et la congrégation chargée de l'examiner, déclara qu'il était hérétique dans toutes ses parties, qu'il n'était pas susceptible de correction, et qu'on devait en défendre absolument la lecture. Conformément à cette décision, Clément XI proscrivit ce Nouveau Testament avec les réflexions morales, par un bref qui en empêchait l'impression et la lecture; et en outre enjoignit aux fidèles qui en possédaient des exemplaires, de les rapporter aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur-le-champ.

Cette dernière clause, contraire aux usages de la France, où les exécutions temporelles sont réservées à la puissance séculière, empêcha que le bref ne fût reçu dans ce royaume. Malgré cela, les jésuites crièrent victoire, et le Père Tellier, qui venait d'être nommé confesseur du roi, annonça solennellement qu'il allait écraser le jansénisme, qu'il appelait l'hydre aux mille têtes. Il commença par s'attaquer à Port-Royal des Champs, qu'il regardait comme le foyer du mal, et qui cependant n'était plus qu'un pauvre monastère habité par quelques vieilles religieuses. Déjà le Père la Chaise avait fait

rendre par Louis XIV un édit qui défendait aux religieuses d'admettre aucune fille à faire profession, et cela pour que la communauté s'éteignît insensiblement; mais le Père Tellier ne crut pas le remède suffisant, il voulut en finir d'un seul coup, afin que si quelques-unes de ces pauvres filles survivaient au grand roi, il ne leur prît pas fantaisie de demander à son successeur l'autorisation de recevoir des novices.

Il ne lui manquait qu'un prétexte pour en venir à ses fins, il l'eut bientôt trouvé; le vénérable jésuite fit revivre la bulle « Vineam Domini, » qui avait proscrit le silence respectueux; et sous prétexte que les religieuses de Port-Royal des Champs étaient coupables de se taire, il leur fit enjoindre au nom du roi, par le cardinal de Noailles, de signer la bulle sans restriction. Les saintes filles refusèrent d'adhérer à ce qu'on leur demandait, et en appelèrent au pape. Sa Sainteté décida qu'il n'était point nécessaire de contraindre les nonnes à souscrire sa bulle sans restriction, qu'il suffisait qu'elles l'approuvassent sous bénéfice de la paix de Clément IX. Ce résultat n'était pas celui qu'avait voulu atteindre le Père Tellier, et la réponse du pontife lui paraissait un nœud gordien plus facile à couper qu'à dénouer; il résolut alors de changer ses batteries pour arriver à la suppression du monastère. Le confesseur de Louis XIV profita de ce que les religieuses de Port-Royal étaient divisées en deux maisons; celle de Paris, qui s'était placée sous la direction de la compagnie de Jésus, et celle des Champs, pour représenter à son royal pénitent que la seconde de ces communautés avait été maintenue par tolérance; qu'il était convenable aux intérêts de la religion de réunir toutes les religieuses de cette abbaye, afin de re-

mettre les choses sur l'ancien pied, et qu'il lui proposait de conserver le couvent de Paris, qui était très-important, de préférence à celui des Champs, qui avait à peine de quoi subsister, et qui renfermait uniquement de vieilles obstinées auxquelles il était impossible de faire entendre raison sur les questions de dogmatique.

Sa majesté n'ayant rien à refuser au bon Père, fit rendre un arrêt du conseil, en vertu duquel Port-Royal des Champs fut investi la nuit par des détachements des gardes françaises et suisses, sous les ordres du lieutenant de police d'Argenson; les portes de l'abbaye furent brisées par des escouades du guet; les religieuses furent arrachées en chemise de leurs cellules, et traînées au chapitre pour entendre la lecture de la lettre de cachet qui supprimait la communauté et les condamnait à la réclusion dans d'autres monastères. En conséquence de cet ordre, les pauvres nonnes furent immédiatement portées dans des carrosses et conduites séparément dans différents couvents situés les uns à vingt, les autres à trente et jusqu'à cinquante lieues de Paris. Pour comble d'ignominie, chaque voiture eut pour escorte des archers à cheval, comme il était dans l'usage de le pratiquer aux enlèvements des femmes publiques. Quand la maison fut vidée, d'Argenson la fit fouiller par ses limiers de police depuis les combles jusqu'aux caves, se saisit de tous les papiers et vint les apporter au jésuite Tellier, en lui rendant compte de son expédition. Le bon Père, encouragé par le succès qu'il avait remporté, voulut rendre sa victoire complète en anéantissant jusqu'aux bâtiments de cette illustre communauté. Il sollicita et obtint du grand roi un ordre qui enjoignit